

Vendanges 2023 : un millésime désastreux pour les saisonnier.es

Les vendanges ont commencé la semaine dernière en Côte-d'Or, depuis, une situation ubuesque et scandaleuse est en cours dans le vignoble bourguignon. En effet, alors que le moment des vendanges est indispensable dans la saison viticole car, sans lui, aucun vin ne pourrait être mis en bouteille. **Pourtant, rien n'est mis en place pour accueillir dignement les saisonnier.es qui vont effectuer cette tâche.** C'est même le contraire qui est en train de se dérouler.

Payé.es au salaire minimum, nourri.es au bon vouloir des employeurs.euses, logé.es comme iels peuvent, les vendangeur.es, parfois venu.es de loin, **récoltent dans des conditions éprouvantes le fruit qui génère des millions d'euros de chiffre d'affaire pour le secteur viticole.**

Cette année encore, alors que les domaines viticoles se plaignent d'avoir du mal à trouver des vendangeur.es, **la préfecture publie un arrêté pour interdire aux saisonnier.es de camper**, et ce malgré l'autorisation des propriétaires des terrains ou des maires des communes. L'arrêté de la préfecture indique l'usage de drones pour veiller à son application. Comme la préfecture ne s'arrête pas là, celle-ci envoie les gendarmes faire la chasse aux campeur.es. Notre organisation syndicale s'inquiétait des conséquences de cet arrêté, aujourd'hui nous pouvons le dire, **c'est une véritable traque aux saisonnier.es qui est réalisée dans les vignobles de la Côte.**

La préfecture impose aux saisonnier.es de se loger dans un « village vendangeurs », pour la modique somme de 8 euros par nuits, surveillé.es par un vigile. La Confédération des Appellations et des Vignerons de Bourgogne, les Organismes de Défense et de Gestion, la Préfecture de Côte-d'Or et les mairies de Gevrey-Chambertin, Morey-Saint-Denis, Chambolle-Musigny et la Ferme de la Buère ont signé une convention pour mettre en place ce campement le 5 septembre, alors que les vendanges avaient déjà commencé.

Sous prétexte de « conditions qui portent cruellement atteinte à la dignité humaine », dans un contexte de crise et de hausse des prix, **il est demandé aux travailleur.es saisonnier.es de solliciter leur patron.nes pour subvenir à cette charge supplémentaire.** Libre à elleux d'accepter ou de refuser. **En cas de refus, les frais seront pour les saisonnier.es**, si iels ont la chance de se dégoter un emplacement au « village vendangeurs » où il n'y a que 60 places, ce qui est très largement insuffisant. **Dès le soir de son ouverture, lundi 11 septembre, le « village vendangeurs » est déjà complet et de nombreux.ses vendangeur.es n'ont aucune solution pour se loger.**

Quelles solutions sont alors envisageables ? La plupart des domaines de la Côte ont un important chiffre d'affaire. Cependant, cela ne suffit pas toujours à les motiver à mettre la main à la poche. Et quelle solution pour celles et ceux qui n'ont pas de place au camping ? La répression policière et financière, le harcèlement par les gendarmes et les amendes.

Face à cette situation critique, notre organisation syndicale appelle la préfecture à cesser immédiatement de précariser d'avantage les travailleur.euses saisonnier.es !

Aussi, notre organisation appelle les domaines à s'engager immédiatement et collectivement pour donner des possibilités d'accueil dignes et se montrent solidaires de leurs travailleurs.euses !

Enfin, face à la crise sociale et économique que nous vivons, il serait temps que les patron.nes mettent la main à la poche pour offrir des conditions décentes à leurs salarié.es !

il est urgent d'agir !